

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

**M. Shields:** D'Athabasca.

**M. Benjamin:** ... devrait noter ce que les délégués du Syndicat du blé de la Saskatchewan ont fait le mois dernier: ils ont rejeté cet accord à 80 p. 100.

**M. Shields:** Parce qu'on les a mal renseignés.

**M. Benjamin:** Pas du tout. En décembre dernier, leur avis était partagé à égalité. En juillet dernier, ils étaient à 80 p. 100 contre l'Accord. S'il a des oreilles pour entendre, mon collègue albertain devrait aller s'entretenir avec certains de ses amis conservateurs qui sont membres de ce syndicat.

Les propos du ministre de l'Agriculture et du ministre du Commerce extérieur ont été démentis par l'Office canadien de commercialisation des oeufs, un conseiller juridique de Washington et un comité du Congrès. En fait, le gouvernement américain s'est nettement engagé à donner suite à une interprétation de l'article 701.3 qui compromettrait sérieusement la commercialisation des oeufs au Canada et notre système de la gestion de l'offre.

Le secteur des oeufs—sans mentionner celui de la volaille, celui des grains ou beaucoup d'autres, notamment les framboises—dit que notre position est compromise et que les gens pour lesquels le gouvernement prétend ouvrir des marchés sont opposés à l'Accord. Les États-Unis ont déjà fait savoir clairement qu'ils ne resteront pas indifférents à une augmentation par le Canada de sa capacité de commercialiser ses produits agricoles aux États-Unis. Le gouvernement a tort sur ce point comme sur la plupart des autres.

**Le président suppléant (M. McKinnon):** Je regrette d'informer le député que son temps de parole est terminé. La parole est au secrétaire parlementaire pour le débat.

**M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le député qui vient de parler avait raison sur deux points. Tout d'abord le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a la langue fourchue ou joue sur deux tableaux. L'autre chose exacte qu'il ait dite, c'est que nous avons le même genre de coupe de cheveux. A part cela, il s'est trompé lourdement ce soir.

Laissez-moi parler de l'amendement que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) essaie de faire adopter. Je ne prétends pas être un expert en agriculture.

**Des voix:** Bravo!

**M. McDermid:** Je sais ce que l'Accord signifie pour l'agriculture. J'ai écouté le député de Winnipeg—Fort Garry qui prétend représenter le peuple et qu'il sait tout ce qu'il y a à savoir sur l'agriculture, et ainsi de suite. Il a déployé toute son éloquence ce soir. Il est le seul député libéral des Prairies et il affirme quand même: «Nous représentons le peuple». Qui donc va le croire?

Depuis je ne sais combien de temps, le député voyage dans tous les coins du pays en citant les propos de M. Archie

McLean, vice-président de l'entreprise McCain Foods. M. McLean a bel et bien écrit sa fameuse lettre. Nous l'avons invité à témoigner devant le comité. Nous lui avons réservé du temps et avons pris toutes les autres mesures nécessaires à sa visite. Nous voulions lui demander où il avait puisé toutes ses données, hautement exagérées. Et bien, monsieur le Président, il nous a fait faux bond. A la dernière minute, il a annulé sa visite, sachant fort bien qu'il ne pouvait prouver les chiffres qu'il avançait. La Food Processors Association n'appuie pas ses dires. La seule personne que les libéraux ont pu citer ces derniers temps, c'est Archie McLean, vice-président de McCain Foods.

Monsieur le Président, voulez-vous connaître le voeu le plus cher d'Archie McLean. Je vais vous le dire. C'est la disparition des offices de commercialisation. C'est cela, son voeu le plus cher. Cela n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange, rien du tout. Archie—qui a eu peur de la première question que j'allais lui poser devant le comité—n'a pas eu le courage de venir témoigner. Il est contre les offices de commercialisation. Il veut les éliminer. Le député de Winnipeg—Fort Garry, qui, du fond de son siège, esquisse un petit sourire narquois, le sait trop bien.

L'amendement que propose le député est tout à fait inutile. Grâce à l'article XI du GATT, les pays peuvent limiter les importations de façon à permettre la mise en oeuvre de programmes de gestion de l'offre. Le Canada possède certains programmes de gestion de l'offre. En fait, depuis la signature de l'Accord de libre-échange, comme l'a souligné le député plus tôt, nous avons ajouté certains produits à la liste de marchandises d'importation. A en juger d'après leurs commentaires, il semblerait que les députés de l'opposition n'aient pas lu l'Accord.

● (2140)

**M. Axworthy:** Non, c'est votre ministre qui ne l'a pas lu.

**M. McDermid:** Voici l'article 710: Obligations internationales:

Sauf stipulation expresse à l'effet contraire dans le présent chapitre, les Parties conservent, relativement aux produits agricoles, aux aliments, aux boissons et à certains produits connexes, les droits et obligations prévus dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (l'Accord général) et les accords négociés dans le cadre du GATT, y compris leurs droits et obligations en vertu de l'article XI de l'Accord général.

L'article XI du GATT nous donne le droit d'imposer des quotas, ce que nous pouvons faire en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Si l'importation d'un produit agricole nuit à l'efficacité d'un programme de gestion de l'offre, nous pouvons, conformément au GATT et à l'article 710 de l'accord, faire figurer ce produit sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. Nous l'avons déjà fait.

**M. Benjamin:** Passez maintenant à l'article 701.